



## Relevés de chemins ruraux

Dans la continuité du besoin de connaissance patrimoniale et afin de répondre aux besoins d'élaboration de circuits de déplacement doux – randonnées pédestres et cyclables, cyclotourisme et de traction animale – le Syndicat Départemental de la Voirie élabore des relevés de chemins ruraux pour le compte des Communes de la Charente-Maritime.



Ces recensements visent à préciser :

- ▶ Le numéro et la section cadastrale du chemin
- ▶ Le nom de la voie
- ▶ Les caractéristiques principales du chemin : longueur, largeur, etc
- ▶ L'état de traficabilité du chemin.

Ces chemins ruraux sont cartographiés et repérés sur l'ensemble de la Commune (exemple ci-contre).

Un tableau de classement est réalisé, mentionnant l'ensemble des données caractéristiques (exemple ci-contre).

Ces prestations sont réalisées par convention technico-financière et donnent lieu à une rémunération unique sur l'année de l'établissement du relevé des chemins ruraux sur le territoire communal.

**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL de la VOIRIE**

**TABLEAU DE CLASSEMENT DES CHEMINS RURAUX**

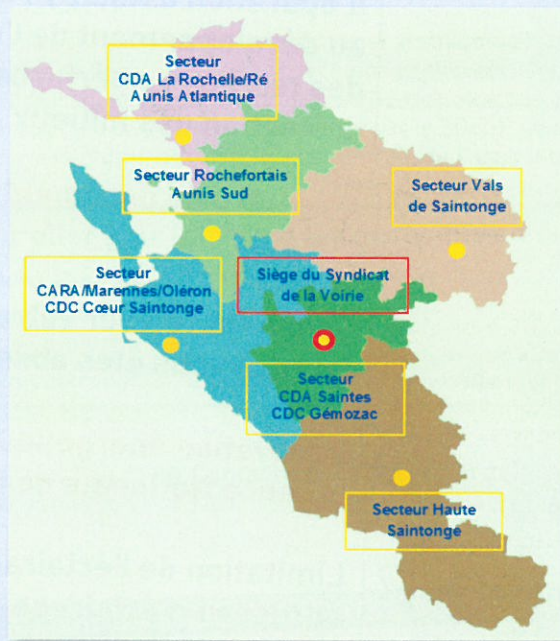
**COMMUNE DE ... (JUIN 2013)**

Numéro de la voie	Nom de la voie	Section Cadastre	Longueur en m	Largeur moyenne en m	Accessible (praticable par un vélo de ville)	Revêtement	Disponibilité foncière	Chemin appartenant à un circuit existant	Observations
CR03	Pas de nom de voie	AC	189	5,00	non	Non entretenu	oui	non	herbe
CR02	Pas de nom de voie	AC	926	3,80	non	Non entretenu	oui	non	herbe cote VC1 - accessible cote CR5 empiétre sur 30 m

Cette nouvelle mission est déjà en cours, puisque quelques relevés de chemins ruraux ont déjà été réalisés sur plusieurs Communes et que bon nombre de collectivités a déjà conventionné avec le Syndicat Départemental de Voirie sur ce sujet.

Les correspondants, pour ce type d'action, demeurent les interlocuteurs territoriaux. Ceux-ci sont chargés de faire remonter les demandes émanant des Communes.

→ A titre de rappel :



**Secteur Haute Saintonge**

**Franck DUBOIS**  
06.14.04.53.25 (port)  
05.46.04.65.91 (fixe)

**Secteur CARA/Marennes/Oléron**

**CDC Cœur Saintonge**

**Alain BRILLANT**  
06.14.74.35.42 (port)  
05.46.02.14.05 (fixe)

**Secteur CDA La Rochelle/Ré**

**Aunis Atlantique**

**Yannick BOURDON**  
06.01.32.45.96 (port)  
05.46.56.08.89 (fixe)

**Secteur Vals de Saintonge**

**Arnaud METREAUD**  
06.13.92.22.75 (port)  
05.46.26.84.54 (fixe)

**Secteur Rochefortais - Aunis Sud**

**Eric RABOUIN**  
06.27.56.45.26 (port)  
05.46.88.92.17 (fixe)

**Secteur CDA Saintes/CDC Gémozac**

**Frédéric LUQUE**  
06.72.95.33.09

→ Contact : Tél. 05 46 92 39 11 • [contact@syndicat-voirie.fr](mailto:contact@syndicat-voirie.fr)